

Avis concernant le Projet de Programme national de l'eau 2022-2027



Du lundi 22 mars au mardi 21 septembre 2021, chacun a la possibilité d'exprimer son point de vue concernant le Projet de Programme national de l'eau 2022-2027 et ses annexes, à savoir les projets de plans de gestion des bassins hydrographiques, de plan de gestion des risques d'inondation et du programme Mer du Nord pour la période 2022-2027. Il est aussi possible de donner son point de vue sur l'Étude d'impact environnemental (EIE) et l'Évaluation appropriée relatives à ces plans. La présente fiche vous informe de la marche à suivre.

Le Programme national de l'eau 2022-2027 définit les grandes lignes de la politique afférente et de sa mise en œuvre dans les eaux nationales. Il relève de la responsabilité conjointe du ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau, de celui de l'Intérieur et des Relations au sein du Royaume et de celui de l'Agriculture, de la Nature et de la Qualité des aliments. L'eau est omniprésente aux Pays-Bas : elle fait partie de notre existence, de notre paysage, de notre mode de vie. Le domaine de l'eau nous confronte à d'importants défis : nous devons nous adapter aux conséquences du changement climatique et œuvrer sans relâche à la fois à un bon niveau de protection contre les inondations et à un approvisionnement en eau douce capable de faire face à la sécheresse grandissante. Nous devons aussi continuer à veiller à la qualité de l'eau, à la biodiversité et à l'approvisionnement durable en eau potable. De nombreux secteurs sont en outre dépendants de l'eau, comme la navigation, l'agriculture et la nature. En mer du Nord, il faut trouver un équilibre entre la production d'énergie éolienne, la protection de l'environnement, la pêche durable, la navigation et l'extraction de sable.

Tous les six ans, l'État élabore un Plan national pour l'eau et un Plan de gestion et de développement des eaux nationales. Pour la période à venir, ces deux plans seront regroupés dans un programme unique, en anticipation de l'entrée en vigueur de la loi sur l'environnement et l'aménagement du territoire.

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PROJET DE PROGRAMME NATIONAL POUR L'EAU 2022-2027

Les documents suivants sont consultables :

- Projet de Programme national de l'eau 2022-2027 accompagné des annexes suivantes :
- Projet de plans de gestion des bassins hydrographiques pour la partie néerlandaise des districts hydrographiques du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut et de de l'Ems 2022-2027 (directive-cadre sur l'eau) ;
- Projet de plan de gestion des risques d'inondation pour la partie néerlandaise des districts hydrographiques du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut et de de l'Ems 2022-2027 (directive sur les risques d'inondation) ;
- Projet de programme Mer du Nord 2022-2027, y compris le programme de mesures tel que visé dans la directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin (Stratégie pour le milieu marin, partie 3).

Une Étude d'impact environnemental (EIE) (loi sur la gestion de l'environnement/Wet Milieubeheer) et une Évaluation appropriée (loi sur la protection de la nature/Wet Natuurbescherming) ont également été rédigées concernant le Projet de Programme national de l'eau 2022-2027 et ses annexes.

Vous pouvez exprimer votre point de vue sur l'ensemble de ces documents. En complément, d'autres pièces sont à votre disposition afin de vous fournir des informations sur le contexte.

ÉTAPES PRÉCÉDENTES DU PROCESSUS DE PARTICIPATION

Les autorités régionales et locales et les organisations de la société civile ont été impliquées très en amont, grâce à un processus de participation, dans l'élaboration du Projet de Programme national de l'eau 2022-2027 et de ses annexes. Fin 2019, une consultation publique a eu lieu concernant le futur Programme national de l'eau 2022-2027 ainsi que l'approche concernant l'Étude d'impact environnemental. Il était également possible de s'exprimer sur le Plan de participation. Des sessions régionales et thématiques ont été organisées à l'intention des organisations de la société civile et des autorités régionales et locales afin de recenser les points à considérer. Enfin, la Plateforme de concertation sur le cadre de vie (Overlegorgaan Fysieke Leefomgeving) a

organisé une consultation pour les parties intéressées. L'avis en découlant a également été intégré au Projet de Programme national pour l'eau 2022-2027.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Pour exprimer votre point de vue, vous avez trois possibilités à votre disposition. Pour chacune d'elle, vous recevrez un accusé de réception. Merci de bien vouloir préciser sur lequel des documents vous vous exprimez.

Par mail (de préférence)

Adresse :

PostbusNationaalWaterProgramma@minienw.nl

Par téléphone

Durant les heures de bureau au : +31 (0)70-456 89 99.

Par courrier

Ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau
Directie Participatie o.v.v. Nationaal Water Programma
Postbus 20901
2500 EX Den Haag (Pays-Bas)

CONSULTER LES DOCUMENTS

Tous les documents seront disponibles du lundi 22 mars au mardi 21 septembre 2021 sur le site :

www.platformparticipatie.nl/nationaalwaterprogramma.

Les documents sur papier peuvent être consultés aux adresses suivantes du lundi 22 mars au mardi 21 septembre 2021 :

- Ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau, Rijnstraat 8, La Haye (uniquement sur rendez-vous au +31 (0)70 456 89 99)
- Agence des transports, des travaux publics et de la gestion des eaux (*Rijkswaterstaat*), Griffioenlaan 2, Utrecht (tél. : +31 (0)88 797 11 11)

Il est également possible de consulter les documents aux sièges de toutes les administrations provinciales des Pays-Bas. Le site

www.platformparticipatie.nl/nationaalwaterprogramma

contient les coordonnées de tous les lieux de consultation.

ATTENTION : Du fait des mesures de lutte contre le Covid-19, il se peut que les horaires d'ouverture soient adaptés ou qu'il soit nécessaire de prendre rendez-vous pour consulter les documents. Veuillez en tenir compte et vous renseigner par téléphone avant de vous déplacer.

SUIVI

Après le lancement de la période de consultation, les ministères concernés demanderont à la commission pour l'EIE son avis sur l'Étude d'impact environnemental et l'Évaluation appropriée. À l'issue de la période de consultation, ils intégreront cet avis et les réactions reçues à la rédaction de la version définitive du Programme national pour l'eau 2022-2027.

Les personnes ayant exprimé un point de vue seront informées de la suite qui y a été donnée. Les réactions aux points de vue exprimés seront regroupées dans une note en réponse qui sera publiée fin mars 2022 sur le site

www.platformparticipatie.nl/nationaalwaterprogramma, en même temps que la version définitive du Programme national pour l'eau 2022-2027 et de ses annexes. Le programme définitif ne peut faire l'objet ni d'une réclamation ni d'un recours.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Veillez consulter les sites www.platformparticipatie.nl/nationaalwaterprogramma et www.helpdeskwater.nl/nwp

Pour toute question relative à la procédure

Appelez le +31 (0)70 456 89 99.

Pour toute question relative au contenu

du Programme national pour l'eau 2022-2027, posez vos questions à PostbusNationaalWaterProgramma@minienw.nl